

**Département
Des ARDENNES**

**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

**Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44**

**Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 23 juin 2022
Convocation faite
Le 10 juin 2022**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 16 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, et le jeudi seize juin à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2022, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Fabien PRIGNON, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Pascal GILLAUD, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Paul-Edouard LETISSIER, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, Thierry PASQUIER, Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, M^{mes} Laëtitia COMPAGNON, Laure BARBE, M. Jean-Pol DEVRESSE (à partir du point n°2022-06-126), M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS.

Absents excusés : MM. Richard CHRISMENT (pouvoir M. Jean-Claude JACQUEMART), Hervé FRANCOIS (pouvoir à M. Bernard DEKENS), Richard DEBOWSKI (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), M^{mes} Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), Isabelle FABRE (pouvoir à M. Paul-Edouard LETISSIER), Dominique FLORES (pouvoir à M. Jean-Claude GRAVIER), Isabelle BODART, MM. Fabien BONFILS (pouvoir à M^{me} Laëtitia COMPAGNON), Jean-Pol DEVRESSE (jusqu'au point n°2022-06-125), Jean-Luc GRABOWSKI (pouvoir à M^{me} Angéline COURTOIS).

M. Jean-Claude JACQUEMART, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

2022-06-124 Information du Président sur ses actes dans le cadre de ses délégations : Marché sans publicité ni mise en concurrence de Maîtrise d'œuvre avec l'atelier Périnet-Marquet et Associés (AP-MA)

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment les articles R. 2122-3. 2° et R.2122-8,

Vu la délibération n° 2020-07-126 du 27 juillet 2020 relative aux marchés et avenants délégués au Président,

Considérant la notification du marché de maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation de la piscine de REVIN, n° 18 MS 01 03, au groupement OCTANT ARCHITECTURE / SOJA INGENIERIE / SEBAT / EMACOUSTIC, le 27 juillet 2018, pour un montant de 137 900,00 € HT, soit 165 480,00 € TTC avec en mandataire désigné, OCTANT ARCHITECTURE,

Considérant l'avenant 1 fixant le nouveau montant d'honoraires de MOE à 201 971 € HT notifié au groupement et portant prolongation du délai initial de la mission à un délai global de 25 mois,

Considérant l'avenant 2 portant transfert à la société AP-MA de la part du marché d'OCTANT ARCHITECTURE restant à effectuer au 30 septembre 2020 et désignation de la société AP-MA comme nouveau mandataire,

Vu la délibération n° 2022-05-104 du 25 mai 2022, autorisant à signer l'avenant n°3 avec la société AP-MA, relatif à une révision de ces honoraires pour couvrir son activité de 4 mois supplémentaires à la phase de Direction des Travaux,

Vu la délibération n°2022-05-105 du 25 mai 2022, approuvant la décision de poursuivre les marchés concernés et éventuellement le lancement de procédures négociées,

Considérant la proposition d'honoraires de la société AP-MA, reçue par mail le mardi 07 juin, pour les travaux sur le petit bassin et leur suivi d'exécution, pour un montant total de 13 324,89 € HT, soit 15 989,87 € TTC,

Considérant que ces travaux ne peuvent être fournis que par un opérateur économique déterminé pour des raisons techniques liées à la réalisation des diagnostics et projets par le Maître d'œuvre AP-MA et dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € HT,

Le Président informe l'assemblée avoir consulté l'atelier Périnet-Marquet et Associés (AP-MA) et que le marché est en cours de passation.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité :

Abstention : M. Paul-Edouard LETISSIER (sans le pouvoir M^{me} Isabelle FABRE)

* **donne acte** au Président de ces informations.

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'B' and 'D' intertwined, enclosed within a circular loop.